



Editorial



Le compte administratif a été voté et reflète une gestion rigoureuse.

L'excédent reporté d'un montant de 431 977,80 € permet de lancer deux nouveaux projets pour 2019 à savoir :

- l'éclairage urbain sera amélioré par le remplacement des lampes type boule par un éclairage type LED.
- le remplacement de la toiture de l'église est une nécessité afin de préserver un bâtiment qui fait partie de notre patrimoine. Vous trouvez ci-joint un bulletin de souscription pour faire un don et aider à la restauration de la toiture de l'église Saint-Rémi. Merci d'avance pour votre participation.

Nous essayons de rendre attractif notre village mais nous constatons des incivilités ces derniers temps (jeu de quilles, abris bus, bac à fleurs renversé, poubelle à toutous cassée, panneaux de signalisation des rues enlevés, jets d'œufs sur une habitation et en dernier lieu un impact important dans une des vitres de l'école au niveau de l'espace parents).

Alors pourquoi dégrader ? Tout cela a un coût. Ces dépenses supplémentaires auraient pu être affectées à d'autres travaux.

Après 33 années au sein du RPI Altwiller – Lachambre, notre directrice de l'école maternelle, Madame Catherine Metz, a fait valoir ses droits à la retraite. Lors de la fête de l'école un hommage sympathique lui a été rendu.

Après une année de travail, les vacances approchent, profitez en bien.

Jean-Jacques BALLEVRE

Sommaire

Edito	p 1
Conseil Municipal	p 2
Travaux dans la commune	p 3
La vie au village	p 5
A l'école	p 9
La vie associative	p 15
Souvenirs d'autrefois	p 19
Informations pratiques	p 20

Les réunions du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 21 janvier 2019

1. Bilan des déchetteries Communautaires 2017
2. Fusion des écoles élémentaire et maternelle
3. Maîtrise d'ouvrage projet toiture de l'église
4. Demande de subvention DETR : toiture de l'église
5. Demande de subvention AMITER : toiture de l'église
6. Attribution de la mise à disposition de terrains communaux
7. Convention de transfert dans le domaine public des VRD et des emprises communes du lotissement au 10 rue de Saint-Avoid

Conseil Municipal du 25 février 2019

1. Compte administratif 2018
2. Compte de gestion 2018
3. Avenant lot 2 : aire de jeux
4. Avenant lot 3 : aire de jeux
5. Jobs d'été 2019
6. Indemnités de fonction des élus communaux



Conseil Municipal du 8 avril 2019

1. Avenant Marché : aire de jeux lot n°1
2. Avenant Marché : éclairage public
3. Poste Adjoint Administratif : avancement d'échelon
4. Attribution des terrains communaux pour la location
5. Subventions aux associations
6. Participation financière Commune de Macheren : loisirs Jeunes
7. Vote des taxes locales 2019
8. Affectation des résultats 2018 au budget 2019
9. Vote du budget 2019
10. Communes forestières : opposition à l'encaissement des recettes par l'ONF



Conseil Municipal du 20 mai 2019

1. Attribution du Marché : réfection de la toiture de l'église
2. Gestion du service public pour la distribution de gaz naturel sur territoire de la commune d'Altville non encore desservie : caractéristiques principales du service public et choix du mode de gestion
3. Concession de service pour la distribution de gaz naturel sur territoire de la commune d'Altville non encore desservie : élections des membres de la commission concession
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
5. Adhésion de la commune de Morhange au S2E pour la compétence « concession réseau électrique » à compter du 01/01/2020
6. Travaux sylvicoles parcelle 14a

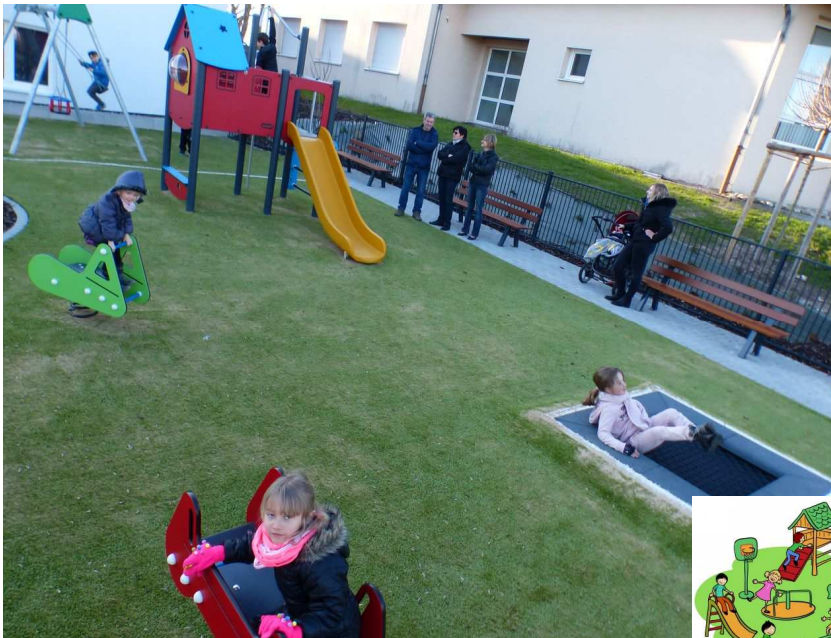
Compte-rendu
du
Conseil Municipal



Le compte-rendu de chaque réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie et sur le site internet d'Altville : <http://www.mairie-altville.fr/> rubrique Mairie/Séances du Conseil

Travaux dans la commune

Aire de jeux



Balançoires, escalade et trampoline : les bambins ravis de leur aire de jeux

Une aire de jeux, cela manquait dans le village ! Depuis quelques temps, c'est chose faite. Située près de la mairie, à la place d'un ancien jardin, elle comporte deux balançoires, une structure d'escalade, un trampoline et deux bascules. Les enfants n'ont pas attendu la réception officielle du chantier pour en profiter, sous la surveillance des parents, confortablement installés sur les bancs.

Coût total : 61 270 €

Le coût total de l'opération est de 61 270,17 € HT. Elle a bénéficié de subventions diverses : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %, soit 24 508,07 € ; l'Amiter (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) pour 17,84 %, soit 10 930,60 € et le Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes rurales pour 20 %, soit 12 254,03 €. Montant total des subventions : 47 692,70 €, soit 13 577,47 € à la charge de la commune.

La réception a été effectuée par la commission des travaux et par les conseillers départementaux de Saint-Avold, Patricia Boeglen et André Wojciechowski.

Personnel communal



Mr Thierry Bousser est le nouvel agent communal. Son expérience et savoir-faire se reflètent dans l'entretien de notre village : tonte des pelouses, espaces verts, taille de haies, travaux de déneigement en hiver, entretien du matériel roulant et outillage...

Travaux à venir

Travaux de requalification de l'éclairage

Les travaux sont prévus début juillet. Les rues Principale, de la Nied, Romazières et une partie de la rue de l'Église seront mises en abaissement de puissance.

Les luminaires de la place de la mairie, de la route de Saint-Avoid, la 2^{ème} partie de la rue de l'Église, la rue des Champs et le lotissement Delphine Motte seront remplacés par des luminaires LED.

Le marché a été attribué à l'entreprise Terralec pour un montant de 31 125,00 € HT soit 37 350,00 € TTC.

Réfection de la toiture de l'église Saint-Rémi

Les travaux sont prévus courant septembre.

Le marché a été attribué à l'entreprise Balestreri pour un montant de 84 077,75 € HT soit 100 893,30 € TTC.

Les subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat (DETR), du Département de la Moselle (AMITER) et de la Région Grand Est au titre de la préservation et restauration du patrimoine.

La Fondation du Patrimoine nous accompagne dans notre projet en lançant une souscription.



Signature de la convention en présence de M. Jean-Claude Tosi délégué départemental pour la Fondation du Patrimoine, de M. Le Maire, des membres du conseil, de l'Abbé Christophe Dibo, de Mme Albert présidente de la Fabrique de l'Église et les membres.



Incivilités

Pourquoi s'en prendre aux biens de la commune ? C'est la question que l'on peut se poser.

Notre abri bus au centre du village est régulièrement dégradé, pour preuve les nouvelles plaques translucides sont déjà bonnes à changer. La porte de l'ancien local du jeu de quilles a été forcée. Tout le matériel se trouvant à l'intérieur a été éparpillé aux alentours. Une vitre de l'espace parents a été la cible d'un projectile. Un énorme impact nécessite le remplacement, coût pour la commune 1824,00 € TTC et certainement une augmentation de la prime d'assurance pour l'année prochaine. Le terrain de tennis n'est pas un terrain de football, ni un endroit pour circuler avec son vélo. Il suffit d'aller au terrain de football mais pour cela il faut faire quelques mètres supplémentaires. Depuis l'arrivée de la belle saison, nos trois conseillères s'attellent à l'embellissement des rues et places par le fleurissement des bacs.

Alors pourquoi renverser les pots ? Pourquoi dépoter les fleurs ? Pourquoi mettre des déchets verts dans le container à carton ? Pire, pourquoi s'en prendre à une habitation d'un élu en lançant un œuf sur la porte d'entrée. Je souhaite sensibiliser tous les habitants de notre village par ces actes purement gratuits, sauf pour la commune. En espérant que ce message portera ses fruits.



La vie au village

Le repas des aînés



Cette année, c'est au foyer d'Altville que les aînés du village ont accueilli les aînés de Lachambre. La salle, décorée aux couleurs du printemps, s'est très vite remplie. Ils étaient près d'une centaine à avoir répondu à l'invitation du maire d'Altville, Jean-Jacques Ballèvre, et du maire de Lachambre, Aloyse Laurent. C'est toujours un bon moment que celui de se retrouver pour échanger des nouvelles, même si certains se rencontrent au cours de l'année. Après quelques mots d'accueil des élus au cours de l'apéritif, un excellent repas a été servi. Avant le dessert, les plus anciens de l'assemblée ont été honorés :

Alice Bousch et Joseph Haman de Lachambre, ainsi que Suzanne Rouget et Arnold Bour d'Altville, qui ont reçu des présents de la part des communes. On pourrait croire qu'une fois l'omelette norvégienne flambée servie, la salle allait se vider ! Aucunement, la majorité des invités a passé le reste de l'après-midi à discuter autour d'un café et un morceau de gâteau. Ce n'est qu'après 18h qu'ils se sont quittés, avec bien sûr en tête le prochain rendez-vous, à Lachambre en 2020.

Les crécelles



La tradition des crécelleurs a été respectée cette année. Même si les plus jeunes étaient moins nombreux, leurs aînés sont venus leur prêter main-forte pour tourner les manivelles des crécelles. Après le petit-déjeuner, organisé par l'ASCA, ils ont fait retentir les crécelles dans les rues du village, matin, midi et soir, durant ces 2 jours de la semaine sainte.

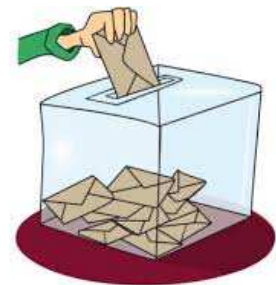
Plusieurs parents les ont accompagnés dans leurs tournées, ainsi que pour le ramassage des dons offerts par les habitants. Merci à eux de maintenir cette tradition.



Nouveaux électeurs



Huit jeunes du village appelés à voter pour la première fois ont été invités le 5 juin par le maire, Jean-Jacques Ballèvre. Ils étaient cinq à avoir pu honorer ce rendez-vous. Après quelques explications, il leur a remis le Livret du Citoyen ainsi qu'une attestation d'inscription sur les listes électorales.



La fête des voisins



Samedi 1er juin les voisins de la rue du Coin se sont retrouvés devant la maison de Mireille et de Mathieu pour la fête annuelle. Une météo clémente, de la bonne humeur et une table bien garnie, tous les ingrédients étaient réunis pour passer une belle soirée. Ces moments de convivialité et d'échanges agrémentés par des chants ont fait que la fête fut une pleine réussite. Tous se sont donnés rendez-vous en 2020.



Campagne de communication ECODDS 2019 « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers »

Déchets Spécifiques des ménages

LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE !



**Les déchets issus de produits
d'entretien, de bricolage et de jardinage
sont à apporter en déchetterie.**



Toutes les infos sur : www.mesdechetspecificques.com



Rappel réglementation loi Labbé pour les particuliers

*Comment éliminer ses déchets ?
Quelles idées pour sensibiliser le grand
public ?*

Que dit la loi ?

Déjà appliquée aux collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé s'étend aujourd'hui également aux particuliers. En effet, depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires de synthèse. Il est toujours possible d'utiliser ceux de biocontrôle, à faibles risques et/ou autorisés en agriculture biologique.

i ACTU réglementaire : le vinaigre

Le vinaigre était autorisé comme substance de base depuis la sortie d'un texte le 08 juillet 2015 (règlement UE n°2015/1108) pour les usages suivants : fongicide et bactéricide pour un traitement de semences et pour la désinfection des outils de coupe (sécateurs, coupe-branche, etc.).

Un règlement d'exécution (UE) n°2019/149 de la commission du 30 janvier 2019 a modifié ce texte et le règlement (UE) n°540/2011. Le vinaigre est désormais également approuvé comme substance de base pour un usage de désherbage en pulvérisation dans **les plantes médicinales, aromatiques et à parfum.** le vinaigre

Cette évolution s'est basée sur un **rapport rédigé** par l'EFSA (European Food Safety Authority).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les règlements :

règlement (UE) n°2015/1108 / règlement (UE) n°540/2011 / règlement (UE) n°2019/149 / règlement (CE) N°1107/2009



Que prévoit la loi pour l'élimination des déchets ?

Les particuliers n'ayant plus le droit d'utiliser ou de détenir des produits phytosanitaires, la question de l'élimination des PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) se pose.

Comme évoqué précédemment, les dangers pour la santé et pour l'environnement de ces produits sont importants et il est donc nécessaire de les éliminer grâce à des filières spécifiques.

Une filière de gestion des déchets, nommée « **à responsabilité élargie du producteur (REP)** », a pour objectif de rendre responsable les fabricants de la gestion de ce type de déchets. Ainsi, lors de l'achat d'un produit, une partie du prix est dédiée au recyclage de ces déchets dits dangereux.

Un certain nombre de déchetteries est habilité à recevoir ce type de déchets. Ces déchetteries sont référencées sur le site suivant : <https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/>. Par ailleurs, des collectes temporaires sont organisées par certaines jardineries et enseignes de bricolage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignes proches de chez-vous.

Références et documentation

ECOPHYTO PRO :
www.ecophyto-pro.fr

ECODDS (Déchets Diffus Spécifiques) :
www.ecodds.com

Jardiner autrement :
www.jardiner-autrement.fr

FREDON Lorraine

Domaine de Pixérécourts

54220 MALZEVILLE

Tél. : 03 83 33 86 70

Email : accueil@fredon-lorraine.com

Site Internet : fredon-lorraine.com



**FREDON
Lorraine**

A l'école

Tente ta science



Animation « Tente ta science » les 8, 10 et 11 janvier 2019 pour les 3 classes de l'école d'Altviller
Manu est revenu cette année proposer une animation sur le cycle de l'eau. Les enfants ont pu vivre le chemin d'une goutte d'eau voyageant de la source au ruisseau, puis à la rivière, au fleuve et enfin à la mer. Ils ont été sensibilisés au phénomène de l'évaporation.

Le carnaval des enfants



Le vendredi 8 février, les enfants de la maternelle et de l'élémentaire se sont réunis au foyer d'Altviller pour fêter Carnaval. C'est l'occasion de faire des rencontres particulières ! Les super-héros, de Batman à Superman ou Ladybug, ont partagé la salle du foyer avec les licornes pour un après-midi de danses et de jeux. C'était également l'occasion de construire des tours avec des boîtes en carton qui ont fini par s'écrouler. Après toutes ces péripéties, les beignets ont vite disparu des plateaux.



Fête de l'école

Fête scolaire le 15 juin

Les nuages ne veulent pas venir et le soleil ne veut pas partir. Tout le monde meurt de soif. Les animaux de la forêt décident d'aller à la mer chercher les nuages.





Fête de la musique

Elle a eu lieu le vendredi 21 juin à 17h15 à Lachambre. L'ensemble des classes du RPI se sont retrouvées pour la fête de la musique.



Animation compostage

Durant l'animation par M Aust et son collaborateur Denis, les enfants ont revu, ou découvert pour les plus jeunes, le fonctionnement du composteur. Ils ont pu observer les décomposeurs, de petites bêtes si précieuses qui produisent le compost pour le jardin.



Exercice évacuation

" C'était pas un vrai feu ! "

" Au feu les pompiers, y a l'école qui brûle ! "

Bien sûr que non ! L'école a été évacuée dans le calme. Les enfants ont été regroupés au point d'accueil près de l'école. Les sapeurs-pompiers de Lachambre-Altwiller sont arrivés rapidement sur place au grand bonheur des écoliers, qui les attendaient sous un beau soleil. Après le comptage des enfants, la vérification des locaux et l'évacuation des fumigènes, des enfants se sont essayés à la lance à incendie.

Une quinzaine de pompiers ont participé à l'exercice. Les sapeurs-pompiers volontaires de Lachambre-Altwiller ont collaboré avec le centre de secours de St-Avold. 3 véhicules se sont déplacés, dont un FPT (Fourgon Pompe Tonne). L'objectif était de tester la technique d'évacuation et de renforcer les relations entre les pompiers et le corps enseignant. Pour terminer cet exercice, une explication du matériel utilisé par les hommes du feu a été donnée, dans la salle d'éveil, aux enfants très attentifs.



Apprendre l'allemand

Le 28 mars, les trois classes de l'école ont pu participer à différents ateliers en allemand : jeux de mémoire, dominos, jeux des couleurs, écoute d'une histoire (elmar spielt verstecken), atelier manuel sur le thème des couleurs et des animaux sauvages et domestiques.

Danses, chansons allemandes et goûter (Kekse) ont terminé cette sympathique matinée.



Sortie à Sarrebrück

Les enfants de la maternelle se sont rendus au zoo de Sarrebrück dans le cadre de l'apprentissage de l'allemand (plan SESAM).



USEP



Le 4 avril l'école d'Altviller a reçu l'école de Leyviller pour une rencontre jeux et danses. Les ateliers se sont déroulés au foyer, dans la cour et dans la salle de jeux. Une agréable matinée sportive. Une rencontre athlétisme s'est déroulée le 18 juin à Leyviller.



APE

Un après-midi jeux organisé le 16 mars au foyer de Lachambre.



La sortie annuelle à Fey au parc Pokeyland le 25 mai.



La vie associative

Marche du 1er mai



La marche du muguet, reste une marche familiale organisée par l'ASCA. Le circuit de 12 km à travers champs et forêts, une météo agréable, une ambiance bon enfant et un ravitaillement à mi-parcours, en ont fait une belle matinée. À 13h, marcheurs et non marcheurs se sont retrouvés devant un sympathique repas.

Le club de gymnastique

Une belle année pour la section Gym du foyer!

Bérengère, la nouvelle coach du club d'activité sportive est venue donner un petit coup de "punch positif" dans cette activité qui existe maintenant depuis pas loin de 30 années dans notre foyer, puisque créée en 1990/1991 par Marie Pierre Montalbano et repris par Christiane Curtil.

Que du bonheur pour ce groupe dont le nombre varie au fil des ans avec de nouvelles sportives qui viennent s'ajouter aux personnes en place depuis si longtemps.

Travail d'échauffement, fessiers-abdo, cardio, squats, Pilates, haltères, sol, etc. Tout y passe en alternance dans une ambiance décontractée pendant 1 heure. Tout simplement génial !

Il n'y a du reste pas d'âge pour venir. La plus jeune a 27 ans, la plus âgée 71, et puis c'est ouvert aussi aux hommes...

En tout cas, une certitude médicale : la santé passe par le sport.

Après la trêve estivale, la section reprendra en automne, certainement fin septembre. Une info paraîtra d'ici là.

Contact peut être pris chez Christiane au 06 74 49 38 09.

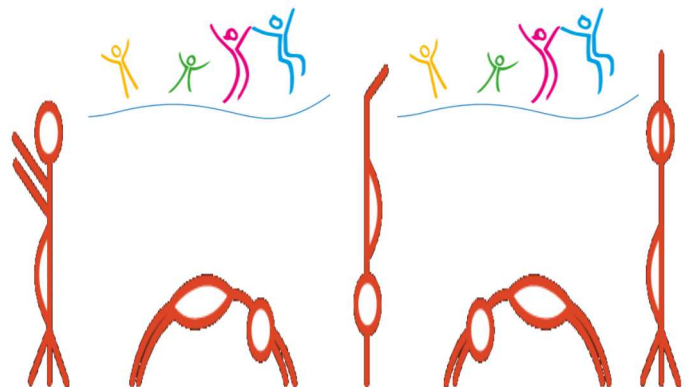


Photo du groupe devant le gâteau d'anniversaire d'une des membres, un gâteau à l'effigie de la gym...
il manque Hélène et Michèle

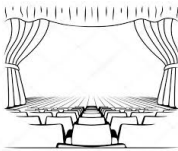
La troupe de théâtre



Schwätze Blott Oltwilla Saison 2019

Que de rigolades !

Succès complet pour la représentation de la troupe "Schwätze Blott" d'Altviller. Une salle pleine à craquer deux jours consécutifs en est la preuve. Les acteurs se sont donnés à fond, au plus grand bonheur des spectateurs. Fous rires et surprises étaient au rendez-vous, l'une des meilleures pièces de la troupe selon le public ! Pour les retardataires, ils se sont donnés rendez-vous à Folschviller ou à Boucheporn.



Microtel Altviller

Conférence Sécurité Informatique
Faire face aux risques du numérique

8 juin 2019 à 14 heures
au Foyer d'Altviller

Par Guy MATHIAS & Thomas LYON

MICROTEL Multimédia
ST-Avold - Altviller

Basé sur les sources suivantes :

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique



La 8 juin s'est tenue une « Conférence Sécurité Informatique » animée par Guy Mathias et Thomas Lyon. Les menaces se multipliant de plus en plus (virus, vers, spywares [logiciels espions], intrusions) il est primordial de savoir quelles attitudes et actions adopter pour se prémunir et réagir aux problèmes de sécurité.

Le Conseil de Fabrique



Cette année, la Fête-Dieu de notre communauté de paroisses s'est déroulée à Altviller le 23 juin. Avec regret on ne fête plus cette célébration avec autant de faste que jadis. Si tous les enfants du village ne sont plus en tête de procession avec leurs paniers de pétales de fleurs glanées dans les jardins et si les charrettes de nos paysans ne sont plus décorées, c'est toutefois avec beaucoup de ferveur que les paroissiens ont organisé et honoré cette cérémonie. Trois beaux autels ont été dressés dans notre village.



La messe célébrée à l'espace marial, magnifiquement décoré pour l'occasion, a été suivie par une procession à travers les rues de l'église, des champs et la place de la mairie faisant étape devant trois reposoirs, et c'est à l'église merveilleusement fleurie et ornée aux couleurs de la Fête-Dieu que s'est terminée la célébration, à l'issue de laquelle les fidèles ont été invités par le conseil de fabrique à partager le verre de l'amitié.

Sortie club Tricot Patchwork



Une sympathique soirée de fin de saison pour l'ensemble du club tricot couture patchwork! Mais de quoi ont-elles parlé ?

Le Bar à Couture

Romazières

Le domaine de Romazières a organisé un concours hippique les 11 et 12 mai 2019 où plus de 350 cavaliers ont participé dont quatre cavalières du domaine portant des cocardes roses.

Le domaine de Romazières a participé à la finale du concours de Glatigny, aux championnats de Moselle et aux championnats du Grand Est par équipe. Un concours et spectacle équestre a été organisé le 30 juin.

71 enfants de l'école d'Altviller sont allés au centre équestre au premier trimestre (CP, grande section et petits-moyens).



La Chorale Paroissiale

La messe télévisée!

Le premier trimestre 2019 restera gravé dans la mémoire des choristes. Qui pourrait oublier la messe du 24 février retransmise en direct sur France 2 dans l'émission le Jour du Seigneur ?

Ce fut un défi que les choristes, sous la direction de Raoul Mertens, accompagnés à l'orgue par Claude Fromholz et des élèves du conservatoire de St Avold, ont relevé avec succès pour notre Communauté de Paroisses, mais aussi pour notre région. Les choristes ont eu la joie de collaborer avec les équipes du Jour du

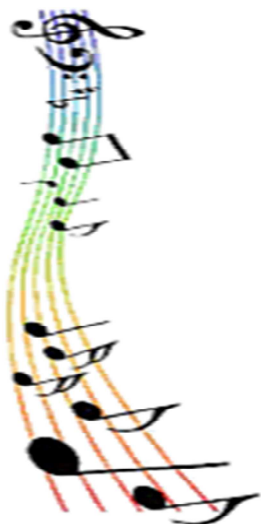


Seigneur et de France 2, notamment la veille au cours du filage, ils en gardent d'excellents souvenirs. Merci à notre Abbé Christophe DIBO de nous avoir permis de vivre cette expérience enrichissante en tous points.

Fête de la musique

La chorale Récré à Sons a organisé la fête de la musique le samedi 22 juin à Lachambre village.

L'harmonie municipale de Saint-Avold, le groupe folk Quetschkaschde ainsi que le groupe Zikmania accompagné de sa chanteuse Sarah, ont animé cette soirée.



Souvenir d'autrefois



Année scolaire 1986 - 1987

Maternelle moyens - grands

1^{er} rang : Geoffray Binkus - Claire Henrion - Cécile Lionard - Tatiana Poirier - Michel Schweitzer - Laetitia Poirier - Renaud Lambinet - Dominique Clamme - Sylvain Kieffer - Nadège Deru - Emilie Blalic
2^{ème} rang : Aurélie Rouget - Myriam Winterstein - Géraldine Thiel - Jimmy Armoudon - Jonathan Celmer - Mathieu Loeb - Cédric Thiel - Julie Henniqui - Quentin Wherlé - Gilles Schmitt - Laurent Jacob
3^{ème} rang : Virginie Deru - Nathalie Clamme - Bertille Guerber - Michaël Montalbano - Guillaume Chapuzet - Cyril Jarrosz - Magalie Senser - Emilie Clerc
Institutrice : Mme Catherine Metz - ATSEME : Mme Dominique Klein

Toutes les informations sur le site de la mairie

<http://www.mairie-altviller.fr/>

FERMETURE DE LA MAIRIE DU 27 JUILLET AU 17 AOÛT

En cas d'urgence s'adresser au maire ou aux adjoints

Fête d'été, feu d'artifice

Le samedi 6 juillet

Salon de l'agriculture à Saint-Avoid

Les 20 - 21 - 22 septembre

Marche gourmande Altviller Lachambre

La 11ème édition aura lieu le dimanche 29 septembre

Marché d'automne organisé par le Conseil de Fabrique

Le dimanche 13 octobre de 10h à 18h

Kirve Rémi - Schwins'käss

Le mardi 15 octobre

Armistice

dépôt de gerbe au monument aux morts à Lachambre

Le lundi 11 novembre

Rappel : ramassage des ordures ménagères chaque mercredi depuis le début du mois de juin

Les permanences en Mairie

Lundi de 17h à 19h

Mardi de 11h à 12h

Vendredi de 10h à 12h

Téléphone : 03 87 92 06 54

Fax : 03 87 92 55 84

Courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.mairie-altviller.fr>

"Nouvelles d'Altviller" est un bulletin municipal gratuit, édité par la mairie à 270 exemplaires

Rédaction : Jean-Jacques Ballèvre

Mise en page : Fernand Biegel, Sarah De Gobbi, Claude Déru, Jean-Pierre Montalbano, Pascal Pennerad, Joëlle Talaga, Denise Weber, Angèle Weinacker.

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles (y compris les droits photographiques).